



municipalité de  
**SAINT-ROCH-OUEST**

# AVIS PUBLIC

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, QUE :**

Lors de la séance ordinaire tenue le 6 novembre 2012, le conseil de la municipalité de Saint-Roch-Ouest a adopté le calendrier des séances du conseil pour l'année 2013 conformément à l'article 148 du Code municipale. Voici les dates, les séances se tiendront les mardis et débiteront à 20 h.

- |             |               |
|-------------|---------------|
| ➤ 8 janvier | ➤ 2 juillet   |
| ➤ 5 février | ➤ 13 août     |
| ➤ 5 mars    | ➤ 3 septembre |
| ➤ 2 avril   | ➤ 1 octobre   |
| ➤ 7 mai     | ➤ 5 novembre  |
| ➤ 4 juin    | ➤ 3 décembre  |

**Séance spéciale sur le budget**, le mardi 17 décembre 2013.

Les séances ont lieu au bureau municipal, au 806, rang de la Rivière Sud.

DONNÉ à Saint-Roch-Ouest, ce 8<sup>e</sup> jour du mois de novembre de l'an deux mille douze.

Sherron Kollar,  
Directrice générale

---

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, **Sherron Kollar**, *directrice générale* de la municipalité de Saint-Roch-Ouest, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le *jeudi 8 novembre 2012, entre 13 heures et 16 heures*. En foi de quoi, je donne ce certificat ce *jeudi 8 novembre 2012*.

Sherron Kollar,  
Directrice générale